

## Dissertation: révision constitutionnelle

Par **maoya**, le **12/02/2009** à **21:55**

Bonsoir je vous sollicite suite à mon sujet de dissertation, pour savoir si mon début de plan n'est pas trop éloigné quant au sujet et savoir où je devrais plus insister et où je devrais plus survoler.

sujet: évaluez la portée de la révision constitutionnelle de juillet 2008 relativement à l'exercice des pouvoirs au sein de l'exécutif.

Plan:

1ère partie : un exécutif plus fort

1ère sous partie : le droit de message au parlement du président de la république en rappelant la procédure antérieure et en expliquant ce que cela implique concrètement avec les conséquences possibles

2ème sous partie : encadrement du pouvoir de nomination toujours en partant sur le avant/ après et les conséquences

2ème partie : un exécutif limité

1ère sous partie : le cumul des mandats (idem sur la manière de faire)

2ème sous partie : les imites de l'art 16 et du droit de grâce ( idem sur la manière de faire)

pour moi, mon plan est un peu bancal étant donné que je ne fais que de parler du président de la république et je ne sais si le terme " exécutif" englobe le 1er ministre. Si cela s'avère être le cas, je me retrouverai avec un gros soucis puisque je ne constate en rien en quoi la révision constitutionnelle de juillet 2008 touche le 1er ministre et son gouvernement...

Pourriez vous éclairer ma lanterne...

Merci =)

Par **x-ray**, le **13/02/2009** à **11:55**

bonjour,

le sujet parle de "l'exercice des pouvoirs au sein de l'exécutif", et non pas de la portée sur "le pouvoir exécutif". Il s'agit donc bien de considérer, à mon avis, l'évolution de la répartition Président/ Premier Ministre (qui fait bien partie du pouvoir exécutif...ça n'est tout de même pas difficile à savoir...)

Je reviens si je trouve quelque chose.

Par **x-ray**, le **13/02/2009** à **12:20**

une piste : Le gouvernement (donc le PM) perd des prérogatives importantes : fixation de l'ordre du jour des assemblées, limitation du recours au 49-3...

Le PdR est en concurrence avec le PM en obtenant un droit d'adresse au Parlement.

Comment ce droit s'articule-t-il avec la "déclaration de politique générale" du PM (art 49-1 ???)

Par **x-ray**, le **13/02/2009** à **12:48**

[http://www.leclubdesblogueurs.com/blog/ ... ionnelle-n°-2008-724-du-23-juillet-2008-de-modernisation-des-institutions-de-la-ve-me-republique/](http://www.leclubdesblogueurs.com/blog/...ionnelle-n°-2008-724-du-23-juillet-2008-de-modernisation-des-institutions-de-la-ve-me-republique/)

pour de la doctrine sur la réforme.

Par **maoya**, le **13/02/2009** à **15:53**

Merci beaucoup pour ces pistes...

Un nouveau plan m'ai venu à l'esprit mais je rencontre des difficultés à mettre en place une deuxième sous partie...

1ère partie : Vers un régime présidentiel

1ère sous partie : un président au fort pouvoir

- Droit de message au parlement
- Maitrise de l'ordre du jour
- Encadrement des pouvoirs de nominations

2ème sous partie : la diminution des prérogatives ministérielles

- Perte de la fixation de l'ordre du jour à AN
- La concurrence du droit d'adresse au parlement
- La limite de l'art 49-3 relatif à l'engagement de la responsabilité du gouvernement

2ème partie : Une limitation à l'accroissement du pouvoir présidentiel

1ère sous partie : la limitation du cumul des mandats et l'art 16

2ème sous partie...

Par **x-ray**, le **13/02/2009** à **21:26**

Bonsoir,

Je ne pense pas que faire du pouvoir présidentiel l'axe principal du sujet soit la meilleure solution.

As-tu une problématique ?

Par **maoya**, le **14/02/2009** à **14:02**

oui

dans quelle mesure la révision constitutionnelle de juillet 2008 montre t'elle une modification de l'exercice des pouvoirs au sein de l'exécutif?

Cette dissertation me laisse perplexe...il n'y a pas tellement de chose à dire à part ce que j'ai mis...mais c'est sur que ça axe tout sur le président...

Par **x-ray**, le **14/02/2009** à **17:26**

Salut,

Sincèrement, je n'en suis plus si certain que lorsque la révision a été adoptée. J'ai relu la loi constitutionnelle hier, pour pouvoir t'aider. Et en fait, ce qui m'a sauté aux yeux, c'est l'affaiblissement phénoménal du Gouvernement. Donc, si en apparence, le Président ne gagne pas d'autres pouvoirs que celui de se balader au Congrès (et là-dessus, il y a de quoi dire au regard de notre histoire constit, et de ce qui se fait de l'autre côté de l'Atlantique), il gagne DU pouvoir relativement à cet affaiblissement gouvernemental. Sur l'ordre du jour partagé entre Gvt et Parlement par exemple, si l'on imagine un désaccord entre le président et le PM (le cas VGE/Chirac me paraît le meilleur exemple), le Président garde la possibilité, via SA majorité parlementaire, de mettre des bâtons dans les roues du Gouvernement, tout en sauvant les apparences...

Le sujet est difficile, car tu dois aller au-delà du texte pour t'imaginer ce à quoi il peut conduire. Un catalogue de mesure comme tu cherches à le faire depuis le début ne te mènera qu'à une réponse partielle...

Par **maoya**, le **14/02/2009** à **19:55**

malheureusement je n'ai rien d'autre à me mettre sous la dent =( donc je pense que je vais m'en tenir à mon second plan en incluant ces subtilités et essayer de trouver une seconde sous partie. Essayer de faire la dissertation sans me cantonner à des dvpments mais en émettant des hypothèse à partir d'éléments historiques...

Par **maoya**, le **20/02/2009** à **16:01**

[RE] bonjour...

malheureusement je suis toujours sur cette dissertation qui me pose beaucoup de problèmes et qui m'accapare mon temps et ma tête.

Je m'en suis donc tenu à un plan, certes vague mais qui me semblait le plus abordable

1ère partie: la dérive du régime

1ère sous partie: vers une hyper présidentialisation

2ème sous partie: un affaiblissement des prérogatives gouvernementales

2ème partie: un limite à la dérive

1ère partie: l'article 16 et ses nouvelles dispositions.

2ème sous partie....

Et bien, j'en suis toujours là à savoir quoi mettre et je n'ai aucune idée...

quelqu'un pourrait t'il me venir en aide?

merci =)

Par **maoya**, le **21/02/2009** à **21:23**

j'ai réfléchi et pour faire une seconde sous partie j'ai pensé à la faire sur les mesures qui n'ont pas été adoptée et qui aurait pu bloquer, diminuer, ou augmenter les pouvoirs au sein de l'exécutif ou encore sinon, faire une sous partie, sur les points de la constitution qui n'ont pas été abordé mais qui soulèvent des questions institutionnelles...